



# INSCRIPTION 2026 - 2027

## RESTAURATION SCOLAIRE / ÉTUDE SURVEILLÉE

### INFORMATIONS GÉNÉRALES

Le dossier d'inscription à la restauration et / ou à l'étude surveillée est à renouveler **TOUS LES ANS !**

#### Situation familiale

- Célibataire     Divorcé  
 Marié     Séparé  
 Pacsé     Veuf  
 Union libre

#### Mode de garde

- Garde exclusive     Resp. 1     Resp. 2  
 Garde alternée     Oui     Non

Nombre de frères et soeurs

- Je ne souhaite pas fournir les justificatifs et ACCEPTÉ que le tarif maximum soit appliqué.**

### ÉLÈVE 1

Nom

Prénom

Né(e) le

École

Classe

#### RESTAURATION SCOLAIRE

- Sans viande     Inscription occasionnelle  
 Inscription à l'année - Choix des jours  
 Lundi     Mardi     Jeudi     Vendredi

À compter du  /  /

#### ÉTUDE SURVEILLÉE (CE2 AU CM2)

- Pré-inscription à l'année, 2 jours / semaine, pour un montant forfaitaire

### ÉLÈVE 2

Nom

Prénom

Né(e) le

École

Classe

#### RESTAURATION SCOLAIRE

- Sans viande     Inscription occasionnelle  
 Inscription à l'année - Choix des jours  
 Lundi     Mardi     Jeudi     Vendredi

À compter du  /  /

#### ÉTUDE SURVEILLÉE (CE2 AU CM2)

- Pré-inscription à l'année, 2 jours / semaine, pour un montant forfaitaire

### ÉLÈVE 3

Nom

Prénom

Né(e) le

École

Classe

#### RESTAURATION SCOLAIRE

- Sans viande     Inscription occasionnelle  
 Inscription à l'année - Choix des jours  
 Lundi     Mardi     Jeudi     Vendredi

À compter du  /  /

#### ÉTUDE SURVEILLÉE (CE2 AU CM2)

- Pré-inscription à l'année, 2 jours / semaine, pour un montant forfaitaire

**PIÈCES À JOINDRE OBLIGATOIREMENT AU DOSSIER (NE PAS COCHER LES CASES)**

- Autorisation scolaire
- Photocopie de l'avis d'imposition N-1 (recto/verso ; toutes les pages)
- Photocopie de l'attestation de paiement des prestations familiales versées mensuellement par la CAF ou la MSA (pas de quotient familial !)
- Attestation d'assurance Responsabilité Civile (valable pour l'année scolaire)
- Photocopie du livret de famille si changement de situation familiale (naissances, divorce, etc.)
- Accusé de réception du / des règlements intérieurs restauration scolaire et / ou étude surveillée
- L'autorisation de prélèvement remplie (toute la page) accompagnée d'un Relevé d'Identité Bancaire (RIB) si souhait d'utiliser ce moyen de règlement
- Jugement concernant la garde de l'enfant (en cas de séparation)

**RESTAURATION SCOLAIRE****Inscription**

L'inscription pour la restauration scolaire est obligatoire avant toute fréquentation.

Pour inscrire votre (vos) enfant(s), il suffit de retourner le document ci-dessus dûment complété avec les justificatifs demandés, au service Enfance de la Mairie.

Si vous désirez être prélevé, remplissez la demande de prélèvement qui complètera la demande d'inscription.

! L'inscription **occasionnelle** n'est pas une réservation. Vous devez faire vos réservations sur le Portail Famille le mardi avant minuit - ou par mail le mercredi avant minuit.

**Réservations**

Les réservations peuvent s'effectuer depuis le Portail Famille, par mail à [enfance@bouafle.fr](mailto:enfance@bouafle.fr) ou auprès du service Enfance aux horaires d'ouverture de la mairie. **Aucune réservation ne se fera par téléphone.**

**Fonctionnement**

Le service de restauration scolaire est un temps périscolaire qui comprend l'accueil pour le repas et la prise en charge des enfants avant, pendant et après ce moment, les lundis, mardis, jeudis et vendredis ; sur la plage de 11h30 à 13h30.

**L'ÉTUDE SURVEILLÉE****Demande**

L'inscription pour l'étude surveillée est obligatoire avant toute fréquentation. La demande ne vaut pas inscription. Confirmation après la rentrée.

Pour inscrire votre (vos) enfant(s), il suffit de retourner le document ci-dessus dûment complété avec les justificatifs demandés, au service Enfance de la Mairie.

Si vous désirez être prélevé, remplissez la demande de prélèvement qui complètera de demande d'inscription.

**Fonctionnement**

L'étude surveillée est un temps périscolaire d'accueil des enfants après le goûter jusqu'à la fin de l'étude.

L'étude surveillée fonctionne : 2 jours par semaine de 16h30 à 18h30 d'octobre à juin.